

Bornes à incendie : 13 ouvertures sauvages

Depuis le retour des beaux jours, le street-pooling, qui consiste à vandaliser les bouches à incendie pour se rafraîchir, a provoqué une dizaine d'incidents au Blanc-Mesnil.

Ce comportement irresponsable n'est pas sans dangers : risque de blessures par jet d'eau, pression insuffisante pour combattre les feux, encombrements des lignes des pompiers pour signaler ces faits au détriment d'appels plus prioritaires...

« L'article 322-3 du Code pénal prévoit une peine de cinq ans de prison et jusqu'à 75 000 euros d'amende pour l'ouverture illégale des points d'eau incendie, rappelle Joël Beyssac, directeur de la Sécurité. De plus, tout prélèvement sauvage d'eau est considéré comme un vol d'énergie et passible de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende. »

Contact

Mairie du Blanc-Mesnil (Hôtel de ville)

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex
France

01 45 91 70 70

Horaires :

Lundi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi 14:00-17:30

Mercredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi 09:00-11:45

Ouvert jusqu'à 12:30

Publié le 30 juin 2023

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Mardi

14:00–17:30

Mercredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Jeudi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Vendredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Samedi

09:00–11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Mardi

09:00–12:15, 13:30–19:45

Mercredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Jeudi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Vendredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).